

# La Riposte

BULLETIN DE LIAISON

## ADD SQM

ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES DROITS SOCIAUX QUÉBEC MÉTROPOLITAIN

L'ADD SQM (Association pour la défense des droits sociaux Québec métropolitain) est un groupe de défense collective des droits des personnes sans emploi ou vivant une situation de pauvreté. En priorité, elle vise à regrouper et à défendre les droits des personnes assistées sociales dans une approche de conscientisation et d'éducation populaire.



## Le nouveau comité organisateur de l'ADD SQM

*Monique Toutant*

Bonjour ou bonsoir chère.s membres régulier.e.s et allié.e.s de l'ADD SQM. Nous avons eu notre assemblée générale annuelle le 22 juin dernier, et comme à chaque année, nous devons élire les membres pour faire partie de notre comité organisateur (CO). C'est le comité qui prend les décisions de l'organisme et qui voit à la bonne gestion en général. Comme je suis militante et que j'étais présente à la rencontre, j'ai eu le goût de vous présenter notre nouveau CO. Cette année, il est composé de 5 personnes dont **François Martin, Ghislain Hudon, Emmanuel Lachance, Linda Laprise** et moi-même, **Monique Toutant**. Nous avons tous et toutes à cœur le désir de nous battre pour améliorer la situation des personnes assistées sociales et de contrer la pauvreté et l'exclusion sociale. Si vous avez le désir de venir voir comment se déroule un CO c'est possible de le faire en demandant aux personnes salariées la semaine avant le CO, et en suivant le calendrier.



SEPTEMBRE 2023

## SOMMAIRE

Le nouveau comité organisateur de l'ADD SQM	1
Compte-rendu de l'assemblée générale du Front commun des personnes assistées sociales du Québec	2
Les parachutes dorés	3
Info-Loi	4-5
Attaque directe aux locataires : La fin de la cession de bail	6
Présence à Portneuf	7
Penser l'avenir-5 !	8-9
Nouvelles de la militance	10
Les anniversaires	11
Erratum	11
Calendrier des comités et activités pour septembre	12



301, rue Carillon  
Québec G1K 5B3



418 525-4983



info@addsqm.org  
www.addsqm.org

Du lundi au vendredi  
de 9h à 16h30

# Compte rendu de l'assemblée générale du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) du 7 et 8 juin 2023



Ghislain Hudon et Laurent Lévesque

Le 7 et 8 juin 2023, les membres du Front commun des personnes assistées sociales du Québec se sont rassemblés à l'Université de Montréal pour leur première assemblée générale en personne depuis la pandémie. Le FCPASQ rassemble et représente des groupes de défense des droits des personnes assistées sociales au niveau national. L'ADD SQM a participé à cette assemblée, les délégués présents étaient Ghislain Hudon et Laurent Lévesque. Plusieurs sujets ont été discutés lors des deux jours de l'assemblée.

## **L'élargissement du programme revenu de base, oui ! Mais à qui ?**

Il a été proposé que les priorités à court terme du FCPASQ soient de revendiquer la couverture des

besoins de base et de l'élargissement des principes du programme revenu de base à toutes les personnes assistées sociales. Plusieurs changements réglementaires ont été introduits par le programme revenu de base sur des sujets comme les gains de travail, la vie maritale, les avoirs liquides, etc. répondent en partie aux revendications des groupes. L'élargissement des principes du programme revenu de base serait donc un gain dans nos luttes. Nous souhaitons aussi que les personnes puissent couvrir l'entièreté de leur besoin de base, ce qui n'est pas le cas avec le programme revenu de base dans sa forme actuelle.

## **Vie maritale à l'aide sociale : revendications et argumentaire**

Les délégués ont reçu une formation du comité femme du FCPASQ sur la vie maritale. Nous avons ensuite discuté d'argumentaire en sous-groupe. L'ADD SQM propose qu'on revendique l'annulation des dettes envers le ministère en lien

avec la vie maritale. Aucun point n'est voté, mais les discussions ont été très intéressantes et permettent d'améliorer notre argumentaire et nos connaissances collectives sur le sujet.

## **Gains de travail permis à l'aide sociale**

Sylvain Lacroix, du Regroupement des assistés sociaux et assistées sociales du Témiscouata (RASST), nous a fait une présentation sur les gains de travail permis à l'aide sociale. Dans les grandes lignes, les revendications de l'ADD SQM et du RASST sont adoptées. Ces deux groupes animaient un sous-comité sur les gains de travail. Les revendications reprennent les principes du programme revenu de base. Les personnes pourraient gagner le montant de leur prestation, les surplus seraient coupés de 55% et le calcul de gain serait annuel au lieu de mensuel. Les groupes appuient le mémoire du RASST. Les groupes prennent des cartes postales de l'ADD SQM et participent à la campagne.



# LES PARACHUTES DORÉS

Thierry Birster



Un **parachute doré** est une prime de départ versée à un PDG. Cette prime est définie par un contrat qui les fixe.

Ces indemnités peuvent prendre différentes formes : numéraire, don d'action de la compagnie, retraite, parachutes dorés, etc. Voici un tour d'horizon des parachutes dorés, très cités dans les médias, mais rarement définis de façon claire.

Un parachute doré est une somme d'argent perçue par un dirigeant d'entreprise au moment de son licenciement ou d'un départ.

**Bon à savoir :**  
**la politique de rémunération des dirigeants est soumise au vote des actionnaires lors des assemblées générales.**

Comme le soulignait François Desjardins, le 14 février 2009 dans un article du Devoir dans la section Économie, et je cite : « Contrairement aux primes de performance, les promesses d'une retraite dorée faites aux hauts dirigeants n'ont pas encore été touchées par la crise économique, mais cela pourrait changer d'ici quelques années, estiment des spécialistes. Le cas le plus connu est celui de Paul Tellier. Remercié de ses fonctions de président de Bombardier en 2004, M. Tellier a quitté l'entreprise avec une prime de départ de 5,8 millions (bonus) et une rente de 360 000 \$ par année jusqu'à la fin de ses jours. À l'époque, le président du conseil, Laurent Beaudoin, avait affirmé que le conseil avait agi « en

bonne foi et en connaissance de cause », et qu'il avait fallu, pour convaincre M. Tellier de se joindre à l'équipe, tenir compte des conditions supérieures dont il jouissait au Canadien National.»

Rappelons qu'il y a eu une récession en 2008. En 2016, la rémunération moyenne des grands patrons représentait 140 fois celle des travailleurs. C'était 61 fois en 1998.

« Parmi tous les dirigeants d'entreprises cotées en Bourse résidant au Québec, nous avons retenu les 25 mieux payés à partir d'une liste fournie par le Globe and Mail. » (*tiré d'un article de Sylvain Larocque du Journal de Québec, 25 juin 2018*)

J'ai mis les 5 mieux payés de la liste.

## 1. Alain Bellemare | PDG, Bombardier

Rémunération totale | **13,8 M\$**

- Variation annuelle de la rémunération **+12 %**
- Variation de la rentabilité **+44 %**
- Variation du cours boursier **+40 %**

## 2. George D. Schindler 1 | PDG, CGI

Rémunération totale | **13,2 M\$**

- Variation annuelle de la rémunération **+281 %**
- Variation de la rentabilité **+2 %**
- Variation du cours boursier **+4 %**

## 3. Luc Jobin 2 | PDG, Canadien National

Rémunération total | **12,3 M\$**

- Variation annuelle de la rémunération **+48 %**
- Variation de la rentabilité **-334 %**
- Variation du cours boursier **+17 %**

## 4. Jeffrey Orr | PDG, Financière Power

Rémunération totale | **12,4 M\$**

- Variation annuelle de la rémunération **+11 %**
- Variation de la rentabilité **-10 %**
- Variation du cours boursier **+8 %**

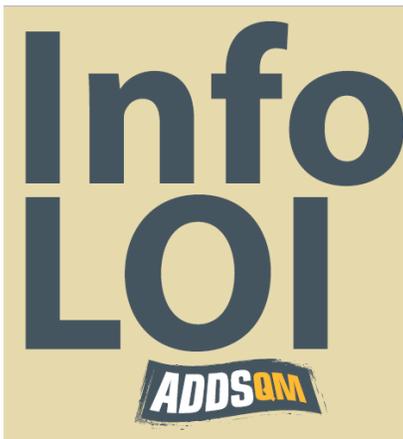
## 5. P. Jr. et A. Desmarais 3 | Co-PDG, Power Corporation

Rémunération totale | **11,1 M\$**

- Variation annuelle de la rémunération **-19 %**
- Variation de la rentabilité **+18 %**
- Variation du cours boursier **+13 %**

Je termine mon article avec ce cas français expliqué dans un article intitulé « 3,2 millions d'euros pour Thierry Morin » paru sur le site « 20 minutes, économie » le 24 mars 2009. En mars 2009, après vingt ans de carrière chez l'équipementier automobile Valéo, l'ex-PDG aurait perçu une indemnité de 3.2 millions d'euros. Cette annonce fait l'effet d'une bombe. En effet, un an auparavant le groupe avait perdu près de 287 millions d'euros et licencié plus de 5000 personnes dans le monde. En 2011, empêtré dans divers scandales, Thierry Morin décidera de renoncer à son indemnité perçue à l'époque, mais gardera tout de même ses stock options (action de la compagnie).

J'espère ne pas vous avoir ennuyé avec ces chiffres, mais je voulais montrer les abus du capitalisme et le déséquilibre entre les riches et les pauvres.



Danielle Lambert

## Le yin et le yang d'été du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

### LA BONNE NOUVELLE

## Remboursement de l'impôt payé.

Les personnes en contraintes sévères qui se sont vu devoir payer des impôts ce printemps, seront remboursées.

À la production de leur rapport d'impôts au printemps dernier, plusieurs personnes ont reçu un avis concernant un solde dû (impôts à payer). L'ADDSQM ainsi que plusieurs autres groupes ont rapporté ce fait à la ministre de la Solidarité sociale, Chantal Rouleau. Bien que celle-ci se disant d'abord non concerné par cet avis provenant du ministère du revenu, il n'en demeure pas moins qu'en ce qui concerne le seuil des montants imposables et les nouveaux montants de prestations, les deux ministères avaient tout intérêt à s'arrimer et ne l'on pas fait.

Voici l'information qui nous a été transmise par le **Collectif pour un Québec sans pauvreté**.

« Le 5 juillet dernier, le gouvernement du Québec a adopté un décret exigeant le remboursement de

*l'impôt payé par les personnes assistées sociales ayant bénéficié du programme de Solidarité sociale dit de « longue durée » en 2022 (devenu le programme de Revenu de base en 2023). C'est officiel et c'est une bonne nouvelle. Nous joignons l'extrait tiré de la Gazette officielle du Québec.*

*Quelques personnes visées par les réclamations d'impôts pour 2022 ont communiqué avec au moins un groupe de défense des droits des personnes assistées sociales pour leur dire que Revenu Québec n'avait pas eu l'information au sujet des remises. Il semble, en effet, que Revenu Québec n'était pas nécessairement au courant que cette décision s'appliquait dès maintenant, soit pour l'année d'imposition 2022.*

*Le ministère de la Solidarité sociale a précisé qu'elle va faire en sorte que la communication soit refaite auprès de Revenu Québec. Les personnes assistées sociales n'auront pas à payer d'impôt pour les prestations pour l'année d'imposition 2022. Cela dit, le ministère précise que si une personne a touché des revenus d'emploi, elle pourrait avoir à payer de l'impôt*

*sur cette portion de revenus gagnés. »*

---

Comme le dit le dicton « une bonne nouvelle n'arrive jamais seule », voilà qu'une nouvelle moins réjouissante fait surface.

### LA TRÈS MAUVAISE NOUVELLE

## Fin d'une entente concernant les frais de transport

En plein cœur du mois de juillet, comme le veut la tradition, pendant que la majorité des groupes communautaires profitent d'un peu de repos, certains.es fonctionnaires s'activent à changer certaines règles, parfois positivement, comme on peut le constater dans le texte précédent mais parfois de très mauvaises surprises nous attendent au retour de vacances.

Cette fois-ci, l'immonde arrive tout droit du Centre administratif de la Capitale-Nationale du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - La Direction régionale de Services Québec de la Capitale-Nationale.

## Rappelons les faits et les effets

Certains organismes de la région de la Capitale-Nationale offrant des services de transport aux personnes assistées sociales pour des rendez-vous médicaux, se prévalaient d'une entente de remboursement directement auprès du CLE (Centre local d'emploi).

Ceci avait comme réel avantage d'éviter aux personnes en situation de pauvreté, de déboursier les frais de transport, de devoir remplir une demande de remboursement et d'attendre ce remboursement. Les organismes, eux, pouvaient offrir le transport, comptabiliser les déplacements et faire une seule demande de remboursement auprès du Ministère à la fin du mois. Ainsi la fréquence énorme de demandes de remboursement à la pièce au Ministère était évitée et plus particulièrement l'obstacle majeure pour certaines personnes à remplir à chaque déplacement ces dits formulaires.

Nous avons, depuis le retour de vacances au début du mois d'août, reçu plusieurs appels d'organismes inquiets des impacts concernant la fin de cette entente.

Le fait est que, plusieurs personnes se verront contraints de reporter et/ou d'annuler leurs rendez-vous médicaux par faute de moyens financiers.

Québec   
Centre adm. Capitale-Nationale  
2500 Boul. Montmorency Bur. 301  
Québec, Qc G1J 5C7

Numéro de dossier: 

Page 1 de 1

Date de l'émission  
Le 12 juillet 2023

Bonjour,

Afin de mettre à jour votre dossier, nous vous invitons à communiquer avec nous dans les meilleurs délais.

À cet effet, nous vous demandons de rappeler

A TITRE D'INFORMATION  
au plus tard le 13 juillet 2023, au numéro de téléphone suivant :  
000 000 0000

Si vous le désirez, vous pouvez nous indiquer le ou les numéros de téléphone où il est possible de vous joindre facilement.

VEUILLEZ NOTER QU'À COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2023, NOUS METTONS FIN À TOUTES LES ENTENTES DE TRANSPORT. DE CE FAIT, VOUS DEVREZ DÉBOURSER VOUS-MÊME VOS TRANSPORTS À CHAQUE UTILISATION. PAR LA SUITE, ACHÉMINER VOTRE DEMANDE DE REMBOURSEMENT ET VOTRE PREUVE DE PARTICIPATION OU ATTESTATION DE PRÉSENCE AU MINISTÈRE. À L'AIDE DU DOSSIER EN LIGNE, PAR LA POSTE OU DÉPOSER DANS UN BUREAU DE SERVICES QUÉBEC.

Comme cette lettre traite d'un volet spécifique de votre dossier, elle vous est adressée par la personne responsable de ce volet.

Cependant, le suivi de votre dossier est toujours effectué au même centre local d'emploi par la personne responsable de votre dossier.

Nous vous assurons de notre entière collaboration.

CHANTAL BOULIANNE  
AGENTE  
(418) 646-0050 1-866-680-1887

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
SR-0204 (10-2022)

Que le ministère nous serve comme explication, que cette nouvelle mesure est sans conséquence pour les personnes assistées sociales et que les remboursements se feront à l'intérieur d'une période de 10 jours sont d'autant plus inquiétants. On sent bien le grand fossé entre la réalité des personnes concernées et la compréhension/volonté de com-

prendre des fonctionnaires du Ministère.

Évidemment, nous avons communiqué avec le Ministère. Nous attendons toujours d'obtenir plus d'informations concernant l'abolition de ces ententes.

Si vous êtes concerné par cette nouvelle directive, merci de communiquer avec nous.

# Nos LUTTES



Laurent Lévesque

## ATTAQUE DIRECTE AUX LOCATAIRES

### La fin de la cession de bail

Le 22 juin dernier, les groupes logement de Québec ont tenu un rassemblement devant le complexe Marie-Guyart (Complexe G) où se trouvent les bureaux de la nouvelle ministre responsable de l'Habitation du Québec, Madame France-Élaine Duranceau. Au même moment, à Montréal, c'est des milliers de personnes qui manifestent contre le projet de loi de la ministre dans le quartier populaire de Parc-Extension.

Mais qui est Madame Duranceau ? Sur le site de la Coalition avenir Québec (CAQ), on apprend que Madame Duranceau, députée de Bertrand, a un profil économique « développé » dans le domaine de l'immobilier, de la comptabilité et de la fiscalité. Madame Duranceau était en effet courtière immobilière avant de devenir députée.

Cette même ministre a déposé un projet de loi en cachette à la fin de la session parlementaire. Le projet de loi 31, qui rendrait presque impossible la cession de bail. La cession de bail, c'est lorsqu'un ou une

locataire transfère son bail, aux mêmes conditions, à un autre locataire. C'est le locataire qui cède qui doit trouver le nouveau locataire. France-Élaine Duranceau s'oppose à la cession de bail sous prétexte que ce n'est pas aux locataires de trouver les nouveaux locataires, mais bien aux propriétaires de trouver leurs locataires : « *La personne à qui appartient l'immeuble, c'est le propriétaire; c'est lui qui prend les risques, c'est lui qui investit dans l'immeuble. C'est à lui de choisir ses locataires et non de se faire lier avec une tierce partie sans avoir pris part à la discussion.* » (Tout un matin, Radio-Canada, 12 juin 2023)

On reconnaît ici un discours capitaliste en toute cohérence avec l'ancienne profession de la ministre Duranceau et de la vision de son gouvernement.

Les critiques, autant dans la rue que dans les médias, ont obligé la ministre à réagir. Elle a donc déclaré que les locataires devraient « *investir dans l'immobilier* » (Gabriel Leblanc, Journal de Québec, 14 juin 2023). Quel mépris pour les locataires qui ont de la difficulté à payer leur loyer et leur épicerie !

C'est une vraie honte d'avoir une ministre aussi arrogante. Plusieurs ont dit qu'elle était déconnectée, je ne pense pas, je pense qu'elle sait parfaitement ce qu'elle fait et qu'elle a agi pour les intérêts de sa classe et des propriétaires du Québec.

## FACE AU MÉPRIS, MOBILISONS-NOUS !

Plusieurs actions sont déjà annoncées cet automne par les groupes logements et leurs regroupements.

**Une Manifestation à Québec contre le PL31 est prévue le SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2023 de 12h30 à 14h au Parc de L'Amérique française.**



# La défense des droits des personnes assistées sociales



Renée Dubeau



## NOUVEAU DÉFI

Après plus de dix belles années à l'ADD SQM, je quitte la permanence du groupe, je passe le flambeau, c'est l'heure de la retraite! Mais, je ne pouvais tout de même pas quitter définitivement, je garderai donc un lien avec l'ADD SQM pour la prochaine année. Je travaillerai une journée semaine pour l'association mais à l'extérieur du local. Mon action portera sur la défense individuelle, mandat principal et tâches que j'ai occupées dans les cinq dernières années.

L'ADD S a toujours reçu des demandes d'aide et d'information de toutes les régions du Québec, par contre la région de Portneuf étant sur notre territoire d'action n'avait aucun groupe de défense de droits et comme partout, des besoins dans ce sens. Depuis deux ans, différentes animations s'y sont déroulées dans le cadre du Projet Entendre et agir ensemble, rencontres d'information, atelier sur les préjugés. Je poursuivrai le travail, sur la base des contacts établis pendant cette période afin de défendre individuellement les personnes assistées sociales.

La formule retenue est bien simple, une présence d'une journée par semaine dans différents secteurs de Portneuf. Les personnes seront invitées à nous contacter et surtout nous rencontrer afin de trouver des solutions à leurs difficultés à travers la loi d'aide sociale. Je continuerai à être présente au comité loi, afin de rester à jour, surtout que nous sommes peut-être à la veille d'une réforme ou des changements majeurs de la loi d'aide sociale.

## Formations et ateliers sur les droits à l'aide sociale et la lutte aux préjugés

### Activités d'éducation populaire

**Les ateliers/formations sur les droits à l'aide sociale se poursuivent.**

Tout au long de l'année, nous proposons différents ateliers thématiques en lien avec l'aide sociale et les préjugés qui y sont associés. L'objectif de ces ateliers est d'en arriver à mieux comprendre les différentes formes et causes de la pauvreté et pour mieux lutter contre celle-ci.

### Les thèmes privilégiés pour les ateliers dans les prochains mois :

- **INFO-LOI** portant sur les différents programmes de la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles*
- Atelier **Mes droits à l'aide sociale**
- **Lutte aux préjugés**



# Penser l'avenir-6 !

Par Joseph Dansereau

**Sortir de la pauvreté par un revenu citoyen VIABLE pour tous : 31 104 \$ / an <sup>1)</sup>**

## « LES PANTOUFLES, ÇA MARCHENT »

Dans l'article « *Penser l'avenir – 5 !* » de l'édition de juin de la RIPOSTE, nous avons fait la démonstration qu'à toute bonne idée ou invention géniale, il y avait un « effet pervers ». Autrement dit, l'effet pervers est la possibilité qu'une découverte technique présentée comme porteuse de plusieurs avantages peut devenir destructrice. L'un des exemples que nous donnions, était le but visé par Albert Einstein : donner gratuitement l'énergie à tous sur la planète grâce à ces travaux sur l'atome. L'« effet pervers » fut la création de la bombe atomique.

Puis, nous avons présenté les alternatives aux effets pervers en faisant la distinction, dans un 1<sup>er</sup> temps, entre une cause et un symptôme. Et dans un 2<sup>e</sup> temps, réfléchir sur ce qui fait la différence entre un « besoin » et un « désir ».

## Les cinq besoins essentiels (fondamentaux)

Se remémorer ce que sont ces besoins pour maintenir en bonne santé tout humain, nous facilitera la tâche pour effectuer la différence d'avec un désir.

## Et le progrès...

En résumé, satisfaire des désirs hors des besoins fondamentaux se présentent souvent sous l'apparence d'un progrès. Mais qu'est-ce au juste que le « progrès » ?

Au risque de se faire qualifier de rétrograde (retour en arrière, perte des acquis), questionnons la réalité du progrès, en particulier maintenant avec la course fulgurante du développement du numérique. Ces progrès de la technique sont annoncés comme s'ils étaient

indispensables, et ceci depuis la Préhistoire. Le silex ancêtre du couteau, le tam-tam précurseur du téléphone portable, le char antique ancêtre du Jeep 4x4. Ces descriptions historiques nous présentent la progression d'outils de plus en plus sophistiqués, comme autant d'améliorations pour le genre humain, autour de l'idée d'une évolution vers un "mieux". Cette façon de voir est simplement une construction de l'esprit (intellectuelle) se présentant comme naturelle, qui va de soi.

1	<b>Revenu viable</b>	Obtenir assez d'argent pour satisfaire les quatre besoins ci-dessous.
2	<b>Saine alimentation</b>	Manger une variété de fruits, de légumes, de produits de la mer, réduire les viandes rouges. Bref, des menus équilibrés (protéines, vitamines, minéraux).
3	<b>Logis convenable</b>	Des espaces bien aérés, sans infestations (insectes, moisissures). À proximité des services de base (épiceries, cliniques médicales, pharmacies, quincailleries etc.).
4	<b>Se tenir en forme</b>	Des exercices physiques réguliers (marche, course, pratique de sports).
5	<b>Entretenir des liens</b>	Des rencontres en personne pour tisser et entretenir des liens sociaux : prendre soin de la famille, s'impliquer dans une cause, fréquenter des lieux culturels (musées, théâtres, spectacles).

1) Mai 2023, mise à jour du **revenu viable pour un adulte seul vivant à Québec** selon l'*Institut de recherche et d'information socioéconomique (IRIS)*. Pour en savoir plus : <https://bit.ly/revenu-viable-2023>

Pour réellement mesurer l'amélioration apportée par l'invention d'un outil, il faudrait replacer celui-ci dans son univers social. L'intérêt d'une technologie ne se mesure pas à sa seule efficacité, mais également à l'ensemble de ses conséquences (effets pervers) sur la société et l'environnement. Ainsi, nos ancêtres seraient sans doute fascinés par certaines technologies d'aujourd'hui, mais également effrayés par leurs « effets pervers » (pollutions, accidents, perte d'autonomie, atteinte à notre santé (physique, mentale), contrôle social, etc.).

Notre fascination pour les objets « high tech » n'est-elle pas à la hauteur de notre ignorance à leur égard ? Nous utilisons chaque jour une foule d'objets techniques, mais nous ne connaissons en général ni l'origine exacte des matières qui les constituent, ni leurs processus de fabrication et de diffusion, ni le travail humain que cela représente, ni les impacts économiques et sociaux de cette production, ni son réel effet environnemental. L'un des premiers moyens de susciter le désir est la publicité. Elle encourage, séduit et habitue le consommateur à ne connaître qu'une seule partie des impacts de ses achats, celles qui lui sont immédiatement profitables.

Bien sûr, il est impossible de connaître toutes les conséquences de ce que nous produisons et utilisons. Mais tout au moins pouvons-nous y réfléchir, mettre en place des outils d'analyse afin de peser le pour et le contre ; être en connaissance de cause. Si nous voulons savoir dans quelle mesure les progrès techniques sont des progrès sociaux, certaines questions sont incontournables pour chaque technologie.

- Quels sont les avantages et les nuisances ? Quelle est l'utilité sociale ?
- Qui sont ses bénéficiaires ?
- Quel est le coût réel du point de vue de la santé humaine, des relations sociales, des effets sur l'environnement ?

- Quelle est la chaîne d'implications qu'entraînent la production, l'utilisation et les déchets ?
- A quelles classes sociales profite-t-elle ?
- Et, surtout, « quelle vie mérite d'être vécue » ? Quel monde voulons-nous habiter ?
- Quels moyens sont compatibles avec ces buts ?

C'est à la réponse à ces questions politiques que l'usage et le développement des techniques devraient être soumis. Nous en sommes loin.

La recherche scientifique actuelle et ses applications technologiques sont principalement motivées par la **course aux profits** de multinationales et à la puissance militaire et ce, au mépris de tout principe de précaution. L'exemple des déchets nucléaires est particulièrement significatif. Au-delà de cent ans, personne ne peut affirmer pouvoir réellement prévoir le devenir de ces déchets. La situation est identique pour les conséquences à court et long terme des OGM (organismes génétiquement modifiés), des lignes à haute-tension, des nanotechnologies, de l'IA (intelligence artificielle), etc.

Pour toutes les raisons que nous venons d'exposer jusqu'ici, le progrès technique est une idéologie, c'est-à-dire, un ensemble d'idées, de croyances et de doctrines propres à une époque pour une société ou une classe sociale.

Faut-il adhérer au progrès avec un espoir aveugle qu'il nous sauvera des pires situations tôt ou tard quelle que soient les conséquences environnementales et sociales ?

Maintenant nous pouvons considérer que nos désirs d'achat matériel prennent source par l'influence répétitive de messages publicitaires qui nous entoure, que ce soit par les médias ou de notre voisinage.

Ainsi, en pantoufles en révisant son budget, couper 10% de ses dépenses-désirs, ça marche.

**Prochain article : Se ré-unir.**

<b>La p'tite blague :</b>	Une personne soucieuse de son régime d'amaigrissement, s'est achetée une nouvelle ceinture. Elle a encerclé son réfrigérateur, l'empêchant ainsi d'ouvrir la porte.
---------------------------	---

# Nouvelles de la MILITANCE



Véronique Salmon



## Bilan de l'année 2023

Le **15 juin 2023**, quatorze militants et militantes ont participé à l'évaluation des activités et des luttes de l'année 2022-2023. Nous avons fait une évaluation du travail de l'année et nous avons commencé à cibler des perspectives pour l'an prochain. Ce bilan sera présenté à l'Assemblée générale d'orientations du mois de septembre (voir le calendrier à la dernière page) par le biais du rapport d'activités.

## Formation : Histoire du capitalisme

Vingt personnes ont participé à une formation offerte par le *Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et Chaudière-Appalaches* (REPAC 03-12) le **22 juin**, avant l'Assemblée générale annuelle de l'ADDSQM. Cette formation présentait l'histoire populaire du capitalisme. Une formation très appréciée. Merci à Naélie et Vania du REPAC 03-12 !

## Assemblée générale annuelle de l'ADDSQM

Le **22 juin 2023**, après la formation du REPAC, dix-huit membres ont participé à l'Assemblée générale annuelle de l'ADDSQM. Nous avons présenté le bilan financier de l'année, les prévisions budgétaires de la prochaine année et nous avons élu les membres du Comité organisateur (CO). Les nouveaux membres élus sont : Emmanuelle Lachance, Monique Toutant, Ghislain Hudon, François Martin et Linda Laprise. La suite de l'Assemblée générale annuelle aura lieu en septembre par le biais de l'Assemblée générale d'orientations dans laquelle nous adopterons le rapport d'activités 2022-2023 et le plan d'action pour l'année 2023-2024.

## Rassemblement sur le logement

Trois militants de l'ADDSQM ont participé le **22 juin** à un rassemblement contre l'abolition de la cession de bail organisée par *La Coalition de Québec contre la hausse des loyers* (voir article de Laurent Lévesque).

## Conférence de presse sur le droit de manifester

Le **4 juillet 2023**, quatre militant·e·s de l'ADDSQM étaient aux côtés de leurs allié·e·s pour dénoncer le projet de loi de l'administration Marchand restreignant le droit de manifester.



## SEPTEMBRE

---

Nathalie Belley	André Jacques
Isabelle Blais	Michael Marion
William Demers	Christine Michaud
Marie-Claude Doucet	André Noreau
Jean Drolet	Carole Pellerin
Maxime Drolet	Monique Toutant
Amélie Grenier	Hugues Tremblay



## ERRATUM

---

Nous tenons à corriger un oubli que nous avons fait lors de la dernière parution de La Riposte, celle du mois de juin. Nous avons oublié de souligner l'anniversaire de deux membres de l'ADDSQM.

- En juin : Laurent Lévesque
- En août : Emmanuelle Lachance

Bonne fête en retard à vous deux et toutes nos excuses pour cet oubli.



# SEPTEMBRE 2023



dim	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
					1	2
3	4	5	6	7 – 9h30 à 12h Comité 50e DE L'addsqm	8	9
10	11	12 – 9h30 à 16h Journée planification	13	14	15	16
17	18	19 - 9h30 à 16h Comité organisateur (CO)	20	21 - 10h à 16h Assemblée générale d'orientations  17h à 19h 5 à 7	22	23
24	25	26 – 13h30 à 16h Atelier Droits Aide Sociale (ADAS)	27	28	29	30

- ↓ Avez-vous des questions sans réponse ? Utilisez le **Dépannage téléphonique** au **418-525-4983**.
- ↓ Vous avez des questions concernant l'aide sociale ? Nous vous invitons à l'**Atelier Droit aide sociale** (rencontres collectives d'information sur la loi de l'aide sociale).  
L'horaire des rencontres est disponible aux **locaux de l'Association** ou au **418-525-4983**.
- ↓ Voulez-vous vous impliquer dans la défense des droits individuels et collectifs ? **Passez nous voir !**